



Comité Départemental de BASKET-BALL
De Loire-Atlantique

R E G L E M E N T
D E S
C H A M P I O N N A T S
J E U N E S

Saison 2008-2009

REGLEMENT JEUNES

- Article 1 - Classement**
- Article 2 - Poule Elite sauf Poussins(es)**
- Article 3 - Catégorie d'âge**
- Article 4 - Système de la compétition**
- Article 5 - Horaires des rencontres**
- Article 6 - Temps de Jeu et Règlement**
- Article 7 - Arbitres et Table de Marque**
- Article 8 - Ballons d'échauffement**
- Article 9 - Particularités POUSSINS(ES) – MINI-POUSSINS(ES)**
- Article 10 - Surclassements**
- Article 11 - Déclassement de catégorie**
- Article 12 - Mixité**
- Article 13 - Nombre de rencontres autorisées par week-end**
- Article 14 - Directive Technique**
- Article 15 - Titre de champion départemental**
- Article 16 - Gestion du calendrier**
- Article 17 - Dispositions diverses**

REGLEMENT GENERAL JEUNES - 2008/2009

Article 1 : CLASSEMENT

Le classement consultable sur Internet ne tient pas compte du règlement officiel départemental. Seule la commission sportive est habilitée à appliquer ce règlement pour la validation officielle du classement final des 1^{ère} et 2^{ème} phases.

Le classement établi à la fin de la première phase, c'est-à-dire au soir de la dernière journée, sera sans appel. Seul le nombre de matches joués sera pris en compte.

Le classement est établi à l'issue de la première phase, en tenant compte :

- ⇒ **en cas d'égalité dans une même poule :**
 - 1) du point avérage particulier
 - 2) du nombre de points marqués
 - 3) du point avérage général

- ⇒ **en cas d'égalité dans des poules différentes :**
 - 1) du nombre de points marqués
 - 2) du point avérage général

Les classements seront tenus avec le barème suivant :

⇒ <u>Match gagné</u>	: 2 points
⇒ <u>Match perdu</u>	: 1 point
⇒ <u>Pénalité ou forfait</u>	: 0 point

Aucun résultat avec un score d'égalité (NUL) ne sera enregistré -(cf. 4 -prolongations).

Article 2 : CONFECTION DE LA POULE ELITE (SAUF POUSSINS(ES))

- 1- Une seule équipe par groupement sportif sera qualifiée dans la poule ELITE 2^{ème} phase.
- 2- Si une 2^{ème} équipe d'un groupement sportif est qualifiable, elle sera automatiquement remplacée par l'équipe de la même poule se classant immédiatement après.
- 3- Entre les 2 phases, le club pourra modifier la composition de ses équipes et devra fournir une liste de 7 joueurs brûlés, qui ne pourront pas évoluer en D1, dans la 2^{ème} équipe.
L'équipe la mieux classée accède au championnat élite. En cas d'égalité de place, la règle prévue s'applique.

Article 2-1 : POULE ELITE 2ème PHASE

Le 1^{er} de la poule est déclaré champion départemental.

Le classement est établi à l'issue de la 2^{ème} phase (matches aller et retour) en tenant compte :

- 1) du point avérage particulier
- 2) du nombre de points marqués
- 3) du point avérage général

Article 2-2 : SPECIFIQUE AU CHAMPIONNAT ELITE

Toute demande de report devra être signalée à la commission sportive par courrier en y adjoignant le ou les justificatifs éventuels. Au préalable, le club demandeur aura communiqué au plus vite son intention au club adverse. La commission Sportive décidera de la confirmation ou non du report.

En cas de rencontre non jouée à la date prévue, l'article 22 du règlement sportif départemental sera appliqué comme en Seniors.

Des dates de report de match seront planifiées au calendrier.

Article 3 : CATEGORIES D'AGE COMMUNES AUX LICENCIES MASCULINS ET FEMININS

Catégories	Age	Année de naissance
Baby	6 ans et avant	2002 et avant
Mini - Poussins	7 et 8 ans	2001 et 2000
Poussins	9 et 10 ans	1999 et 1998
Benjamins	11 et 12 ans	1997 et 1996
Minimes	13 et 14 ans	1995 et 1994
Cadets	15, 16 et 17 ans	1993 – 1992 - 1991

Article 4 : SYSTEME DE LA COMPETITION

On ne joue pas pendant les vacances scolaires.

CADETS – CADETTES MINIMES MASCULINS et FEMININES

Engagement en D1 – Les Commissions technique et sportive se réserve le droit de conserver 2 places en cas de déficit d'engagement région. Si ces places ne sont pas utilisées, elles seront mises automatiquement à la disposition des clubs inscrits.

1ère Phase :

⇒ **3 Niveaux**

- D1 – D2 – D3
- Poules : voir tableau.
- En matches « ALLER » simples.

⇒ On démarre le championnat le week-end du 20/21 Septembre 2008.

2ème Phase :

⇒ **Cadets - 4 Niveaux** (Elite en 1 poule de 8, D1 : 4 poules de 6, D2 : 8 poules de 6, D3 : N poules de 6).

⇒ **Cadettes – 4 Niveaux** (Elite en 1 poule de 8, D1 : 4 poules de 6, D2 : 9 poules de 6, D3 : N poules de 6)

- ⇒ **Minimes Masc - 4 Niveaux** (Elite en 1 poule de 8, D1 : 4 poules de 6, D2 : 8 poules de 6, D3 : N poules de 6).
- ⇒ **Minimes Fèm – 4 Niveaux** (Elite en 1 poule de 8, D1 : 5 poules de 6 , D2 : 10 poules de 6, D3 : N poules de 6)

	Phase 1		Phase 2
ELITE			1 Poule de 8 8
D1	<u>Masculins</u> Cadets 3 Poules de 10 Minimes 3 Poules de 10	<u>Féminines</u> Cadettes 3 Poules de 10 Minimes 3 Poules de 10	Voir ci-dessus
D2	Cadets 5 Poules de 10 Minimes 5 Poules de 10	Cadettes 6 Poules de 10 Minimes 8 Poules de 10	Voir ci-dessus
D3	Cadets 2 Poules de 10 Minimes 3 Poules de 10	Cadettes 3 Poules de 10 Minimes 4 Poules de 10	N Poules de 6

1^{ère} phase D1 :

Les demandes d'engagement en D1 seront honorées afin de former des poules de 8, 9 ou 10 équipes. Ces poules seront constituées : des équipes refusées en championnat régional, et des dossiers validés par la Commission Technique à partir de critères définis en amont : classement sportif de la saison précédente. Le CAC 44 n'interviendra qu'en dernier recours.

Des têtes de série seront constituées dans chaque poule par la Commission Technique à partir des classements de la saison précédente.

Les poules seront, dans la mesure du possible et en fonction des éléments précédents, constituées de manière géographique.

Le championnat débutera le 3^{ème} week-end de septembre.

Le championnat ELITE sera composé de 8 équipes issues des Poules de D1 de la 1^{ère} phase. En cas de nécessité de montée(s) supplémentaire(s), un barrage sera organisé par le club ayant la meilleure attaque des clubs concernés, au prorata d'un nombre identique de rencontres.

En fonction des résultats sportifs ou à la demande des clubs, il sera effectué des descentes.

1^{ère} phase D2 :

A l'issue de la 1^{ère} phase, les premiers de chaque poule montent en D1, et éventuellement les meilleurs 2èmes.

1^{ère} phase D3 :

A l'issue de la 1^{ère} phase, les premiers de chaque poule montent en D2 et éventuellement les meilleurs 2èmes

Première PHASE :

A la confection des poules : D1 – D2 et D3, il sera transmis aux clubs, en complément des compositions de poules, la réglementation des montées et des descentes sportives effectuées à l'issue de la première phase.

BENJAMINS - BENJAMINES

1ère Phase :

⇒ 4 Niveaux

- Accès Région - D1 – D2 –D3.
- Poules : voir tableau.
- En matches « ALLER » simples.

⇒ On démarre le championnat le week-end du 04/05 Octobre 2008

⇒ Accès Région et Région : ballon taille 6.

	Phase 1		Phase 2
Région	Cahier des Charges		5 équipes
Elite			1 Poule de 8
AR	<u>Masculins</u> 1 Poule de 8	<u>Féminines</u> 1 Poule de 8	
D1	<u>Masculins</u> 3 Poules de 8	<u>Féminines</u> 2 Poules de 8	5 Poules de 6 30
D2	<u>Masculins</u> 8 Poules de 8	<u>Féminines</u> 10 Poules de 8	10 Poules de 6 60
D3	<u>Masculins</u> 4 Poules de 8	<u>Féminines</u> 7 Poules de 8	N Poules de 6

BENJAMINS – BENJAMINES

Une possibilité facultative de descente, sur demande du club ou proposition de la Commission Sportive .

CAS PARTICULIER : NIVEAU ACCES REGION

- ⇒ 5 places sont attribuées à la Loire-Atlantique pour le championnat régional en benjamins et benjamines.
- ⇒ Le Championnat ACCES REGION Benjamins-Benjamines sera limité à 8 équipes par catégorie. Championnat en matches « ALLER » simples.
- ⇒ La qualification est acquise suivant le cahier des charges ci-dessous.
- ⇒ Une équipe non qualifiée pour le Championnat Région réintègre la poule Elite.
- ⇒ Le ballon taille 6 sera utilisé pour l'ACCES REGION.

CAHIER DES CHARGES

OBLIGATIONS

- S'entraîner au moins 3 heures par semaine en 2 séquences.
- Le Manager est l'Entraîneur : (contrôle sur les feuilles de match).
- Posséder le diplôme entraîneur jeune – junior (obligation imposée par la ligue pour la phase régionale).

CRITERES DE REPARTITION DES POINTS

Niveau des joueurs	
Sélectionné(e) – (Sélection « 95 »)	10 POINTS
Présélectionné(e) (Présélection 95 et 96)	05 POINTS
Niveau de l'entraîneur	
Brevet d'Etat	25 POINTS
Entraîneur Région	20 POINTS
Entraîneur Jeunes ou Entraîneur Juniors	10 POINTS
Résultats du tournoi Région de pré-Saison	
1 ^{er}	35 POINTS
2 ^{ème}	30 POINTS
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	25 POINTS
5 ^{ème}	20 POINTS
6 ^{ème}	15 POINTS
7 ^{ème} et 8 ^{ème}	10 POINTS
Présence de l'Entraîneur à l' <u>ELITE JEUNE</u>	50 POINTS
Equipe d'Entente en Zone rurale	20 POINTS
Equipe d'Entente en Zone urbaine	10 POINTS

2ème Phase :

4 Niveaux :

Benjamins : Elite - 1 poule de 8 ; D1 - 6 poules de 6 ; D2 - 8 poules de 6 ; D3 - N poules de 6

Benjamines : Elite - 1 poule de 8 ; D1 - 5 poules de 6 ; D2 - 10 poules de 6 ; D3 - N poules de 6

POUSSINS - POUSSINES

Idem que pour les Benjamins-Benjamines sauf règlement Accès Région.
Suivant les engagements en D1.

Suite au manque d'engagement en Poussines D1, le championnat se fera par match « aller et retour » sur la saison.

2ème phase POUSSINES :

1 poule ELITE en matchs « aller et retour »

D2 : 11 poules de 6

D3 : N poules de 6

2ème phase POUSSINS :

ELITE : 1 poule de 8

D1 : 4 poules de 6

D2 : 9 poules de 6

D3 : N poules de 6

		Phase 1	
ELITE		Fèm - 1 Poule de 8 8 En matchs « aller » et « retour »	
D1	Pous.	Masculins 3 p de 8	
D2	Pous.	Masculins 7 p de 8	Féminines 8 p de 8
D3	Pous.	Masculins 7 p de 8	Féminines 10 p de 8

Article 5 : HORAIRE DES RENCONTRES

Chaque club recevant organise son planning en fonction du nombre de rencontres et de la longueur des déplacements des visiteurs.

Remarque :

Ne pas convoquer les catégories Mini-Poussins(es), Poussins(es) et Benjamins(es) après 18h00 le samedi et avant 10h00 le dimanche, sauf accord entre les clubs.

Concernant les CADETS et CADETTES D1 : Horaire officiel le dimanche à 10h30, conformément à la décision prise à l'Assemblée Générale du 31 mai 2008. Des désignations officielles seront effectuées sur ces championnats. Les arbitres seront indemnisés par les Groupements sportifs en présence qui partageront les frais à part égale.

L'horaire doit être fourni au club visiteur 15 jours au moins avant la date de la rencontre.

La convocation par écrit n'est pas obligatoire, cependant en cas de différend, seuls les écrits échangés pourront être pris en considération.

En cas de litige entre les Groupements Sportifs, la Commission Sportive fixera les horaires des rencontres.

Article 6 : TEMPS DE JEU ET REGLEMENTS

CATEGORIES TAILLE BALLONS	DUREE DE LA RENCONTRE	PROLONGATION	PAUSE MI – TEMPS
MINI-POUSSINS 5	2 X (4 X 3') TEMPS NON DECOMPTE		1' entre deux périodes, 5' entre les 2 mi-temps
POUSSINS 5	4 X 6' TEMPS DECOMPTE	2'	2' - 10' – 2'
BENJAMIN(E)S 5	2 X 14' TEMPS DECOMPTE	3'	2' - 10' – 2'
BENJAMIN(E)S ACCES REGION 6	2 X 16' TEMPS DECOMPTE	3'	2' - 10' – 2'
MINIMES FEM 6 - MASC 7	2 X 16' TEMPS DECOMPTE	5'	2' - 10' – 2'
CADETS FEM 6 – MASC 7	2 X 20' TEMPS DECOMPTE	5'	2' - 10' – 2'

POUSSINS – POUSSINES

Une possibilité facultative de descente, sur demande du club ou proposition de la Commission Sportive.

NOTA :

Dans le cas de rencontres jouées en extérieur, les prolongations sont de 2 X 2', 3' ou 5'.
Application des règles du code de jeu international.

Article 7 : ARBITRES & TABLE DE MARQUE

L'Association recevante est tenue d'assurer l'arbitrage et de mettre en place toutes les personnes licenciées et tout le matériel pour la bonne tenue de la feuille de marque et du chronométrage.

Le résultat de la rencontre devra être saisi sur le Minitel, Internet ou Audiotel, au plus tard le dimanche à 0h00 (voir annuaire du CD article 17F)

L'envoi de la feuille de marque, à l'organisme compétent, en incombe au Groupement Sportif responsable de l'organisation de la rencontre. Elle doit parvenir impérativement **au plus tard le mercredi qui suit la rencontre considérée**. En cas de réclamation ou d'incidents pour quelque motif que ce soit, l'arbitre doit lui-même se charger de l'acheminement de la feuille de marque dans les mêmes conditions de diligence que ci-dessus requises. Les envois effectués par la poste doivent être suffisamment affranchis.

EN CAS DE NON-RECEPTION DANS LES DELAIS IMPARTIS, D'INSUFFISANCES D'AFFRANCHISSEMENT OU DE MAUVAISES REDACTIONS, UNE PENALITE FINANCIERE POURRA ETRE INFLIGEE.

En cas de licence manquante, une amende sera imputée au club fautif.
(Voir Dispositions Financières du CD 44)

Article 8 : BALLONS D'ECHAUFFEMENT

Chaque équipe vient avec ses ballons.

Article 9 : PARTICULARITES POUSSIN(E)S ET MINI-POUSSIN(E)S – BENJAMINS-BENJAMINES

ATTENTION – PARTICIPATION A L'APRES MIDI ELITE JEUNE

Aucune équipe dans les catégories POUSSINS-POUSSINES – BENJAMINS-BENJAMINES ne pourra être engagée en D1 si l'entraîneur ne participe pas à l'ÉLITE JEUNE, le Samedi 06 Septembre 2008.

TOUTES FORMES DE DEFENSE DE ZONE ½ TERRAIN EST INTERDITE.

POUSSINS

Pour participer au Championnat D1, POUSSINS – POUSSINES, l'entraîneur doit obligatoirement participer à l'ELITE JEUNE. Si cette condition n'est pas remplie, l'engagement sera effectif pour D2.

1- Règlement

☺ Le jeu se déroule en 4 contre 4 avec un minimum de 6 joueurs (euses), soit 2 remplaçants obligatoires.

☺ Pour valider un lancer franc, la zone d'appel des appuis est prise en compte et non pas la zone de réception après le tir. Le lancer franc s'effectue sans élan, le joueur(euse) peut ainsi retomber au-delà de la ligne des lancer-francs.

☺ Mixité

- a) Pas plus de deux joueurs (euses) de sexe différent sur la feuille de match.
- b) Un seul joueur de sexe différent sur le terrain.

2- DIRECTIVES TECHNIQUES

A - Chaque joueur doit obligatoirement jouer un temps de jeu supérieur à la valeur d'une période.

B - En aucun cas, un joueur ne doit jouer 2 périodes consécutives en entier, et son temps de jeu ne peut excéder la valeur de 3 périodes.

C - Pour pouvoir exprimer son agressivité défensive et notamment intervenir sur le dribbleur en mouvement, un joueur(euse) doit faire face au porteur(euse) de balle, ceci afin d'éviter tout contact provoqué par derrière, mais aussi sur les côtés. Il est donc interdit de chercher à prendre le ballon à un dribbleur si le défenseur n'a pas ses appuis face au dribbleur pour privilégier la recherche de placement par rapport à l'agressivité.

D – 3 SECONDES DEFENSIVES

Il est interdit à un défenseur de rester plus de 3 secondes dans la zone restrictive défensive sauf si celui-ci fait action de défendre sur son adversaire direct.

REPARATION

1 lancer franc, plus engagement au milieu du terrain pour l'équipe qui était en attaque.

E – Les paniers à 3 Points comptent.

Commentaire :

Le but n'est pas de sanctionner mais d'éduquer, la première intervention doit être explicative.

Le Règlement interdit le flottement. Cela interdit également le placement en « libéro » d'un joueur au milieu de la zone restrictive défensive.

Cela autorise l'aide et reprendre (3 secondes).

Si les attaquants sont placés au bord de la raquette, alors les défenseurs peuvent à l'évidence stationner à l'intérieur de la zone restrictive aussi longtemps que l'attaquant ne s'écarte pas.

Concernant la réparation : Il y a le choix du shooteur pour le lancer franc.

MINI-POUSSINS(ES)

1- Règlement

☺ Les rencontres des catégories « mini-poussins » - « mini-poussines » peuvent quand les conditions matérielles le permettent se dérouler sur un terrain réduit (20x12).

☺ Le jeu se déroule en 3 contre 3. Les équipes sont composées d'un maximum de 9 joueurs (euses), soit 6 remplaçants, et d'un minimum de 6 joueurs (euses), soit 3 remplaçants.

☺ Un résultat nul est possible, aucune prolongation n'est effectuée à l'issue du temps du jeu réglementaire.

☺ La rencontre se déroule en :

⇒ 2 x « 4 périodes de 3 minutes non décomptées ».

⇒ Entre deux périodes d'une même mi-temps, pause d'1 minute.

⇒ Entre deux mi-temps, pause de 5 minutes.

⇒ Aucun temps mort n'est accordé pendant une rencontre.

☺ Arrêt du chronomètre pendant les tirs de lancer-francs.

☺ La ligne prise en compte pour les lancer - francs est le pointillé le plus bas du cercle restrictif des entre-deux (soit à une distance de 2.80 mètres du panneau). Pour valider un lancer-franc, la zone d'appel des appuis est prise en compte et non pas la zone de réception après le tir. Le lancer-franc s'effectue sans élan. Le joueur (euse) peut

ainsi retomber au-delà de la ligne de lancer-franc.

☺ **La règle du retour en zone n'est pas appliquée.**

☺ Pas de changement pendant une période (sauf cas de blessure).

☺ Mixité :

Pas plus de 2 joueurs(ses) de sexe différent sur la feuille de marque.

Un seul joueur de sexe différent sur le terrain.

2- **CONSEILS ET DIRECTIVES TECHNIQUES**

☺ Chaque joueur(euse) joue au moins la valeur de deux périodes.

☺ Un joueur(euse) ne peut pas jouer deux périodes consécutives à l'intérieur d'une mi-temps, son temps de jeu doit être réparti sur l'ensemble de la rencontre.

☺ **LE MARCHER** : Une grande tolérance est prévue pour la règle du marcher, surtout sur les phases de tir en course et de départ en dribble. Par contre, on doit être attentif à faire respecter la règle de la reprise de dribble.

☺ Pour pouvoir exprimer son agressivité défensive et notamment intervenir sur le dribbleur en mouvement, **un joueur(euse) doit faire face au porteur(euse) de balle**, ceci afin d'éviter les contacts provoqués par derrière, mais aussi sur les côtés. Il est donc interdit de chercher à prendre le ballon à un dribbleur si le défenseur n'a pas ses appuis face au dribbleur pour privilégier la recherche de placement par rapport à l'agressivité.

3 – **MINI-POUSSINES et MINI-POUSSINS**

Nous conservons le championnat. Les compositions des poules passent à 8 équipes afin d'augmenter le nombre potentiel de rencontres. La composition des poules sera diffusée sur FBI sans possibilité de saisie de résultats. Il ne sera pas effectué de classement.

Une feuille de marque spécifique et simplifiée sera élaborée par la Comité et 1 exemplaire sera distribué en début de saison et accessible sur le site du Comité afin d'être dupliqué par les clubs.

DIRECTIVES TECHNIQUES POUR LE CHAMPIONNAT JEUNES

- LA DEFENSE ½ TERRAIN EN ZONE DEFENSIVE DITE « DE ZONE » N'EST AUTORISEE QU'A PARTIR DE LA CATEGORIE CADET(TE).
- LA DEFENSE DITE « ZONE PRESS TOUT TERRAIN » EST AUTORISEE A PARTIR DE LA CATEGORIE BENJAMIN(E).

Les autres points du règlement sont appliqués selon les textes en vigueur. On rappelle toutefois que l'accompagnateur de l'équipe et l'arbitre d'une rencontre de Mini-basket doivent surtout se comporter comme des éducateurs et chercher à communiquer avec les joueurs(euses), pour expliquer et non pas seulement réprimander ou sanctionner.

Article 10 : SURCLASSEMENTS SAISON – 2008/2009

2008/2009 Age au 01/01/2009			Garçons				Filles							
Né en	Age	Cat.	Compétition départementale		Compétition régionale		Compétition nationale		Compétition départementale		Compétition régionale		Compétition nationale	
2001	7	Mini-1	non		non		non		non		non		non	
2000	8	Mini-2	oui	Médecin famille (doc unique)	non		non		oui	Médecin famille (doc unique)	non		non	
1999	9	P1	non		non		non		non		non		non	
1998	10	P2	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	non		oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	non	
1997	11	B1	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	non		oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	non	
1996	12	B2	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Sujets * exceptionnels DTN + COMED	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Sujets * exceptionnels DTN + COMED
1995	13	M1	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Sujets * exceptionnels DTN + COMED	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Sujets * exceptionnels DTN + COMED
1994	14	M2	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Sujets * exceptionnels DTN + COMED	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Méd ag. (doc bleu) Suj * E DTN + COMED
1993	15	C1	non		non		oui	Sujets * exceptionnels DTN + COMED	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Médecin Régional (doc bleu)
1992	16	C2	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin agréé (doc bleu)	oui	Médecin agréé (doc bleu)
1991	17	C3	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin famille (doc unique)	oui	Médecin famille (doc unique)

Article 11 : DECLASSEMENT DE CATEGORIE

11.1 –

Un(e) joueur(se) d'une des catégories « Jeunes » peut obtenir l'autorisation de jouer en catégorie immédiatement inférieure si il(elle) a été déclaré(e) inapte à jouer dans sa catégorie d'âge, pour raisons médicales, par un médecin agréé par le comité.

11.2 -

La demande d'autorisation devra être réalisée par écrit auprès du Comité Départemental 44, accompagnée du certificat médical (type surclassement) daté et signé par le médecin agréé.

11.3 –

Le Comité Départemental 44 délivrera une « lettre d'autorisation » qui devra obligatoirement être présentée avant le début de chaque rencontre, avec les licences. En l'absence de cette « lettre d'autorisation » le ou les joueur(s)(euses) ne pourra(ont) participer à la rencontre.

11.4 –

Le joueur déclassé devra être indiqué sur la feuille de marque par la lettre « D » avant le numéro de licence.

11.5 –

L'équipe ayant un ou deux joueurs(es) déclassés(es) pourra participer, dans sa catégorie d'âge au championnat départemental de son choix D1, D2 ou D3. (hormis les groupes qualificatifs aux compétitions régionales ou nationales). Ses résultats ne seront pas pris en compte pour le classement final.

11.6 –

Tout club faisant participer à une rencontre un joueur de catégorie supérieure, sans en avoir fait la demande d'autorisation au Comité Départemental, se verra sanctionné.

Article 12 : MIXITE

VOIR ARTICLE 9 – NOUVEAU REGLEMENT POUSSINS-MINI-POUSSINS.

Article 13 : NOMBRES DE RENCONTRES AUTORISEES PAR WEEK-END

13.1 -

Un(e) joueur(se) de la catégorie « CADETTE-CADET » ne peut participer à plus de 2 rencontres par week-end.

13.2 -

Un(e) joueur(se) des catégories « MINIME », « BENJAMIN », « POUSSIN », « MINI-POUSSINS » ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end.

13.3 -

La journée de Championnat s'étend du Vendredi soir au Dimanche soir.

13.4 -

Les équipes POUSSINS ne seront pas autorisées à jouer les rencontres remises le week-end du plateau poussins. Aux groupements sportifs de trouver une date avant cette échéance pour le bon déroulement de la compétition. (Impératif en D1).

Article 15: TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

Le titre de « Champion départemental » sera attribué en application du système de compétition propre à chaque catégorie (Cf. art 2)

Il n'y a pas de titre dans les catégories « MINI POUSSIN - MINI POUSSINE ».

Article 16 : GESTION DU CALENDRIER

15.1 - Avance, report ou inversion de rencontres.

Afin de faciliter la planification des rencontres, plusieurs possibilités sont envisageables :

Avance - La date d'une rencontre peut être avancée par accord écrit entre les deux clubs concernés.

Report - Pour reporter un match, il faut un motif sérieux et vérifiable (terrain impraticable, épidémie, classes scolaires transplantées..)

L'absence, la blessure ou la maladie d'un joueur ne constitue pas un motif suffisant de report. Ce sont des aléas de la compétition.

Remarque : En cas de rencontre avancée ou reportée, il sera **obligatoirement** précisé sur la feuille de marque :

rencontre du .../.../.... jouée le/..../....

Inversion - Lorsque les conditions locales d'accueil ne permettent pas l'organisation d'une rencontre telle que prévue dans le calendrier, il est possible d'inverser les rencontres « Aller - Retour », par accord écrit entre les deux clubs concernés.

15.2 - Rencontres reportées.

Pour toutes les divisions « Jeunes », les rencontres devront être jouées au plus tard le :

1ère phase : 11/12 DECEMBRE 2008

2ème phase : 03 MAI 2009

Sans information écrite sur les rencontres non-jouées, celles-ci seront considérées perdues par pénalité pour chacune des deux équipes.

Article 17 : DISPOSITIONS DIVERSES

Le Bureau du Comité Départemental 44 est habilité à prendre toute décision dans les cas non précisés dans le présent règlement ou dans ses Règlements Généraux.